

La société des Amis des Archives de France

Fondée en 1938 et reconnue d'utilité publique en 1952, la **Société des Amis des Archives de France** (SAAF) a pour objet de travailler, en collaboration avec les services publics, à la sauvegarde et à la mise en valeur des « monuments écrits de l'histoire nationale », archives aussi bien publiques que privées, afin d'éviter qu'elles ne soient laissées à l'abandon voire détruites mais également afin d'en empêcher l'exportation.

Depuis près de 80 ans, la SAAF œuvre avec passion, grâce à ses membres actifs dans toute la France, à la restauration, à l'enrichissement et au rayonnement de notre patrimoine écrit et graphique.

La Fondation du patrimoine

Créée par la loi du 2 juillet 1996 et reconnue d'utilité publique, la **Fondation du patrimoine** est le premier organisme national privé indépendant qui vise à promouvoir la connaissance, la conservation et la mise en valeur du patrimoine non protégé par l'État. Qualifiée d'« exemple de gestion de qualité » par la Cour des Comptes en 2013, la Fondation du patrimoine accorde son soutien à des projets de sauvegarde du patrimoine public et associatif, en participant à leur financement par le biais de souscriptions. Depuis sa création, la Fondation du patrimoine a collecté plus de 85 millions d'euros grâce au mécénat populaire.

La Fondation du patrimoine contribue au développement et à l'attractivité des territoires : elle mobilise toutes les énergies, tant collectives (associations, collectivités territoriales, entreprises) qu'individuelles, autour de programmes concertés de restauration et de valorisation de patrimoines bâtis, mobiliers et naturels, en apportant un soutien tout particulier aux projets créateurs d'emplois qui favorisent la transmission des savoir-faire.



© L. de Serres.

Situé au cœur du Val de Loire, inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO, le **château royal d'Amboise** est classé au titre des Monuments Historiques depuis 1840. Il est aujourd'hui le siège de la Fondation Saint-Louis, reconnue d'utilité publique depuis 1974.

PARTICULIERS, ENTREPRISES

Grâce à vos dons, le Registre des comptes du château royal d'Amboise entrera dans les collections des Archives nationales et sera restauré.

Il vous suffit de renvoyer le bulletin de souscription ou de faire un don en ligne :
www.fondation-patrimoine.org/don-registre-amboise

CONTACTS

SOCIÉTÉ DES AMIS DES ARCHIVES DE FRANCE

60, rue des Francs-Bourgeois

75 003 Paris

Tél. : 01 48 87 78 88

Mail : saaf.france75@gmail.com

FONDATION DU PATRIMOINE ÎLE-DE-FRANCE

8, passage du Moulinet

75 013 Paris

Tél : 01 40 79 93 50

Mail : idf@fondation-patrimoine.org

MERCI DE VOTRE SOUTIEN !



Flashez le code ci-contre à l'aide de votre smartphone dans une application QR code et faites vos dons directement sur notre site internet sécurisé.



SOUSCRIPTION FAITES UN DON

www.fondation-patrimoine.org/don-registre-amboise

Acquisition du Registre des comptes du
Château Royal d'Amboise
reconnu Trésor national
pour les Archives nationales, Paris





Amboise

Vue d'ensemble du château d'Amboise en 1579 par Androuet du Cerceau.

À l'aube de la Renaissance, la puissante forteresse d'Amboise cède la place à une majestueuse résidence royale qui domine la Loire depuis maintenant plus de cinq siècles. À partir de son austère château natal, **Charles VIII « avait entrepris la construction du plus grand édifice que jamais roi depuis cent ans n'ait commencé [...] il avait réuni toutes les belles choses dont on lui faisait fête, en quelque pays qu'elles eussent été vues, fût-ce en France, en Italie ou en Flandres »** rapporte Philippe de Commines dans ses *Mémoires*.

Témoignage unique et irremplaçable sur l'un des plus importants chantiers de la fin du XV^e siècle, **le Registre des comptes du château d'Amboise**, tenu à la demande du roi par Alexandre Blandin, « commis au paiement des edifices », **a été classé en juin 2015 Trésor national sur décision de la ministre de la Culture et de la Communication.**

Épais registre de près de 300 feuillets de parchemin conservé dans sa reliure en basane sur ais de bois, ce magnifique manuscrit nous livre un **bilan comptable des recettes affectées aux travaux et des dépenses effectuées**, réparties par corps de métiers (charpentiers, sculpteurs, « imaigiers »...), pour les années 1495-1496, deux ans avant la disparition du jeune roi, mort après avoir heurté un linteau de porte de son palais en construction.

D'un intérêt exceptionnel, ce manuscrit donne une **description détaillée de la nature et des coûts de matériaux nécessaires à la construction et la décoration de la résidence royale** à son âge d'or mais **lève également l'anonymat sur l'identité des artisans** qui ont travaillé à l'édification de ce joyau de l'architecture de la Renaissance. Parmi eux, les maîtres-maçons Colin Byart, Guillaume Senault et Louis Amangeart travaillant de concert avec de célèbres artistes flamands et italiens comme Guido Mazzoni, dit **Paganino**, ainsi que près de 700 ouvriers.



Un grand projet d'acquisition a été lancé par le Service interministériel des Archives de France afin de faire entrer aux Archives nationales ce document capital pour l'Histoire de France.

Ce registre sera ainsi réuni à un compte d'ameublement du château d'Amboise datant des années 1493-1496. Ces deux manuscrits devraient nous permettre de reconstituer l'agencement et la décoration du château à son âge d'or.

La Société des Amis des Archives de France et la Fondation du patrimoine souhaitent aujourd'hui, à travers cet appel au mécénat populaire, associer tous les amateurs de culture, d'art et d'histoire à la sauvegarde et à la valorisation de ce patrimoine d'exception.



3 niveaux de don :

- > **Jusqu'à 100€**, vous devenez **Donateur** et bénéficiez d'une déductibilité fiscale importante (de 60 à 90%, voir bon de souscription). En outre, votre nom sera inscrit sur le « Livre des Donateurs », réalisé à l'issue de la souscription, et vous serez convié à l'exposition du Trésor national aux Archives nationales.
- > **De 100€ à 300€**, vous devenez **Ami des Archives de France** pendant un an et recevez, en plus des avantages du Donateur, un tirage photographique numéroté d'une page du registre ainsi qu'un catalogue consacré aux collections des Archives nationales.
- > **À partir de 300€**, vous devenez **Bienfaiteur** et, à ce titre, en plus de ces avantages, vous serez convié à la cérémonie d'entrée aux Archives nationales du Trésor national.

BON DE SOUSCRIPTION

Bulletin à retourner à :

Fondation du patrimoine
Délégation régionale d'Île-de-France
8, passage du Moulinet 75013 Paris

Merci de libeller votre chèque à l'ordre de :

« Fondation du patrimoine – Registre du château d'Amboise »
Le reçu fiscal sera établi exclusivement aux nom et adresse indiqués sur le chèque

Ou faites un don en ligne sur le site sécurisé de la Fondation du patrimoine : www.fondation-patrimoine.org/don-registre-amboise

Oui, je fais un don pour aider à l'acquisition et à la restauration du Registre des comptes du château royal d'Amboise

et j'accepte que mon don soit affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine porté par le Service interministériel des Archives de France dans le cas où celui-ci n'aboutirait pas.

Mon don est de euros.
et je bénéficie d'une réduction d'impôt au titre :

- l'impôt sur le revenu
- l'impôt sur la fortune
- l'impôt sur les sociétés

Pour les **particuliers**, votre don est déductible soit* :

- > de l'impôt sur le revenu à hauteur de 66% du don (dans la limite de 20% du revenu imposable). Un don de 100€ = 66€ d'économie d'impôt.
- > de l'impôt sur la fortune à hauteur de 75% du don (dans la limite de 50 000€ - limite atteinte lorsque le don est de 66 666€). Un don de 100€ = 75€ d'économie d'impôt.

* Sauf particuliers ayant obtenu le label de la Fondation pendant la durée de celui-ci.

Pour les **entreprises**, votre don est déductible* de l'impôt sur les sociétés à hauteur de 60% du don (dans la limite de 5% du chiffre d'affaires HT). Un don de 500€ = 300€ d'économie d'impôt.

Cette réduction d'impôt peut être portée à 90%, sur l'année fiscale 2016 (dans la limite de 50% de votre CA HT), à condition d'affecter votre don au Service interministériel des Archives de France avant le 31 mars 2016 (pour plus d'information, prendre contact avec Guillaume Dinkel, chargé de mission mécénat, Archives nationales, guillaume.dinkel@culture.gouv.fr).

* Sauf entreprise ayant travaillé sur l'opération de restauration.

Nom ou Société :

Votre adresse :

La Fondation du patrimoine, créée par la loi du 2 juillet 1996, a été reconnue d'utilité publique par décret du 18 avril 1997. Le versement de votre don à cet organisme vous permet de bénéficier d'un reçu fiscal (sauf cas soulignés ci-dessus), que vous pourrez joindre à votre déclaration de revenus.

Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du patrimoine. Seuls les maîtres d'ouvrage de l'opération que vous avez décidé de soutenir seront également destinataires ; toutefois si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case ci-contre . En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectifications aux informations qui vous concernent ainsi qu'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la délégation régionale dont vous dépendez.

La Fondation du patrimoine s'engage à affecter l'ensemble des dons à un autre projet de sauvegarde du patrimoine du Service interministériel des Archives de France, pour le cas où le projet de réhabilitation n'aboutirait pas. La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies, nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 5% du montant des dons reçus en paiement de l'impôt sur la fortune et à 3% du montant des autres dons.

